

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DES PERSONNES

« Vers une gouvernance régionale participative : inclusion des jeunes, accès à l'information, et dialogue intergénérationnel »

INTRODUCTION

Compte tenu du contexte géopolitique mondial et de ses liens avec les dynamiques de l'océan Indien, les États insulaires en développement continuent de faire face à des défis communs tels que le besoin de développement d'une croissance économique soutenable, la coopération régionale face aux enjeux du changement climatique, ainsi qu'un engagement citoyen inclusif. À travers des discussions constructives et le partage d'idées entre les organisations de la société civile et de jeunes ainsi que des experts issus des États de l'océan Indien, la Commission des personnes du **Parlement Régional des Jeunes de l'Indianocéanie (PRJIO)** vise à encourager l'unité, la résilience et la stabilité régionale. Dans toute la région, les initiatives axées sur le leadership des jeunes, le développement durable et la diplomatie citoyenne démontrent l'importance croissante de la jeunesse ainsi que son rôle transformateur en tant qu'acteur clé de la paix, de la coopération et de l'avenir durable de la communauté de l'océan Indien. C'est pourquoi cette résolution entend contribuer à placer la participation des jeunes au cœur du développement durable de la région de l'océan Indien.

La présente résolution de la Commission des personnes du PRJIO plaide pour une **participation active de la jeunesse** de l'Indianocéanie, qui doit être composée d'acteurs engagés portant des idées productives, des solutions et une vision constructive pour l'avenir. Elle encourage une participation accrue des jeunes dans le suivi des institutions, en les impliquant dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent. La région de l'océan Indien peut ainsi renforcer les valeurs démocratiques, l'inclusion sociale ainsi qu'une plus grande confiance entre les institutions et les nouvelles générations grâce à une meilleure intégration des parties prenantes dans les dispositifs institutionnalisés de concertation avec les institutions régionales.

Sous le thème « Vers une gouvernance régionale participative : inclusion des jeunes, accès à l'information et dialogue intergénérationnel », la Commission des personnes met en avant le rôle essentiel de la jeunesse dans la promotion de **la paix, de la stabilité et du développement durable** au sein des États insulaires et de la région. Elle reconnaît que tous les jeunes doivent être équitablement représentés et activement impliqués dans les processus de prise de décision qui façonnent leur avenir ainsi que celui de leurs communautés.

CLAUSES DE PRÉAMBULES

1. **RÉAFFIRMANT** les principes de la Charte Africaine de la Jeunesse (2006), notamment son article 11 qui exhorte les États membres à garantir la participation

des jeunes à la vie politique et aux processus décisionnels ;

2. **RAPPELANT** la Résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité, soulignant que l'inclusion des jeunes est une condition sine qua non pour une gouvernance stable ;
3. **CONSIDÉRANT** que les évolutions géopolitiques régionales et internationales appellent au renforcement du dialogue, de la coopération, de la résilience des sociétés de l'Indianocéanie ainsi qu'à une meilleure harmonisation des politiques de développement régional au service d'une intégration durable et inclusive ;
4. **CONSCIENT** que les États et peuples de l'Indianocéanie partagent des défis communs mais également un destin régional fondé sur la solidarité, la coopération et le dialogue interculturel, conformément à l'esprit de la Déclaration de Mahé du PRJIO en avril 2025, qui réaffirme que l'union dans la diversité ainsi que la circulation des idées, des savoirs et des jeunes constituent des piliers essentiels d'une Indianocéanie inclusive, résiliente, pacifique et tournée vers un développement durable ;
5. **ESTIMANT** que l'accès des jeunes à une information fiable, à l'éducation, à la mobilité et aux espaces de participation citoyenne, ainsi que la prise en compte de leur bien-être et de leur santé mentale, constituent des conditions essentielles au renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité régionale et de la confiance démocratique ;
6. **AFFIRMANT** que les jeunes de l'Indianocéanie, au-delà d'être bénéficiaires des politiques publiques, sont des acteurs essentiels de paix, d'innovation, de résilience et de stabilité durable dans la région ;
7. **CONVAINCU** que le dialogue intergénérationnel ne doit pas être une simple consultation symbolique, mais un espace d'échange et d'écoute mutuelle, et un levier de transfert de compétences et de mémoire institutionnelle, conformément à l'appel à l'action suite au 4^{ème} forum de dialogue intergénérationnel, organisé par le COMESA et l'Union africaine en collaboration avec la Commission de l'océan Indien (COI) en septembre 2025 ;
8. **SOULIGNANT** les spécificités des États de l'Indianocéanie face aux défis de l'insularité, où la solidarité entre générations est historiquement le socle de la cohésion sociale ;
9. **SALUANT** les efforts déjà engagés par la COI et ses partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle, citoyenne et régionale des jeunes ;
10. **SALUANT** la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui reconnaît l'importance d'accompagner les jeunes dans leur transition vers la vie active et de

valoriser pleinement leur contribution à la prospérité des sociétés et à la durabilité de la planète ;

11. **RAPPELANT** les dispositions de la Résolution 2419 (2018) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réaffirme que les jeunes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la stabilisation, l'inclusion et la consolidation de la paix ;
12. **RAPPELANT** également l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui promeut une Afrique pacifique, intégrée et centrée sur ses peuples, tout en reconnaissant le rôle stratégique des États et jeunes de l'Indianocéanie dans la coopération régionale ;
13. **CONSIDÉRANT** les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement de l'Indianocéanie ainsi que les défis respectifs auxquels sont confrontés les États membres de la Commission de l'océan Indien ;
14. **RECONNAISSANT** l'importance d'une coopération technologique régionale fondée sur le partage d'informations et la résilience numérique face aux défis géopolitiques contemporains ;

CLAUSES OPÉRATIONNELLES

1. **ENCOURAGE** les États et les organisations régionales à renforcer l'intégration des jeunes dans les espaces de dialogue, de concertation et de prise de décision relatifs aux enjeux régionaux ;
2. **RECOMMANDE** le renforcement des programmes d'éducation civique, médiatique, numérique et géopolitique, ainsi que de l'éducation à la citoyenneté, à la gouvernance démocratique et à la participation politique dès le plus jeune âge, afin de développer l'esprit critique, la participation citoyenne et la résilience démocratique de la jeunesse de l'Indianocéanie ;
3. **PRÉCONISE** que les institutions publiques développent des outils numériques accessibles et inclusifs afin de faciliter la participation des jeunes aux consultations citoyennes et aux espaces d'expression publique ;
4. **INCITE** les États de l'Indianocéanie à promouvoir et renforcer les programmes d'échanges entre les îles de la région, afin de favoriser le dialogue interculturel, la compréhension mutuelle et la cohésion régionale ;
5. **SOUTIENT** la mise en place de cadres de consultation de la jeunesse au sein des institutions publiques des États de l'Indianocéanie, ainsi que le développement d'espaces de dialogue entre les secteurs public et privé, afin de renforcer

l'implication des jeunes dans la prise de décision et de favoriser leur engagement civique ;

6. **ENCOURAGE** le développement d'échanges et de partenariats plus avancés entre les pays de la région, afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et l'amélioration des standards en matière de gouvernance, de société civile et de coopération régionale ;
7. **RECOMMANDE** que les États membres et les institutions partenaires facilitent l'accès de l'ensemble de la jeunesse de la région à des opportunités de stages, d'emplois et de programmes de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la coopération régionale et des affaires publiques, tout en assurant la continuité et la visibilité du Parlement Régional des Jeunes de l'Indianocéanie par l'implication de ses anciens membres en tant qu'ambassadeurs et relais de mobilisation, afin de maintenir la dynamique de participation et de renforcer l'impact durable de ses actions ;
8. **APPELLE** à la mise en place d'un observatoire régional de la gouvernance et de la participation citoyenne, chargé d'évaluer et de promouvoir les bonnes pratiques démocratiques dans les pays de la région ;
9. **SOUTIENT** la mise en place de plateformes régionales de dialogue sur les enjeux technologiques, numériques et géopolitiques impliquant la jeunesse, les institutions publiques et les acteurs privés afin de promouvoir une stabilité durable et une coopération renforcée dans la région ;
10. **APPELLE** au renforcement de la coopération régionale en matière d'éducation aux médias, de lutte contre la désinformation, l'infobésité, l'infox et de promotion d'un espace numérique responsable et inclusif ;
11. **ENCOURAGE** le renforcement de la résilience régionale face aux défis climatiques, numériques, maritimes et sociaux, en associant pleinement les jeunes aux réponses collectives qui y sont apportées.

Antananarivo, le 20 mai 2026

Une initiative soutenue par :



ASSOCIATION DES PARLEMENTS
DES ÉTATS MEMBRES
DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN